

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 AOUT

Appel de la classe de 1886

On a affiché, ces jours-ci, un arrêté du ministère de la guerre qui paraît exorbitant. Ce sont les dispositions relatives à l'appel des conscrits de la classe de 1886.

Devant le vote des Chambres, le général Ferron a supprimé de son autorité privée, comme nous l'avons déjà dit, la deuxième portion du contingent, c'est-à-dire la catégorie des soldats qui ne devraient servir qu'une année.

Tous les conscrits, sans distinction, seraient donc obligés d'accomplir trois années de service. Et c'est ainsi que 438,447 conscrits ont été répartis entre l'armée de terre et l'armée de mer.

Quelques journaux républicains enregistrent sans commentaires cet usage du chef de l'armée.

D'autres applaudissent.

La France militaire dit : « Les mailles des lois militaires sont tellement larges que le ministre peut faire à peu près tout ce qu'il veut... Il expérimente le service de trois ans ; c'est bien quelque chose. »

Le Paris estime que le général Ferron « fait un excellent usage de son initiative ministérielle en décidant d'incorporer tout le contingent de cette année, sans distinction préalable de durée de service entre les hommes incorporés ; que sa responsabilité est couverte, au surplus, par le vote de la Chambre et par le sentiment public... »

Nous n'avons qu'une objection à présenter :

Si la Chambre des députés a voté le service de trois ans, le Sénat ne l'a point voté. Il est même probable qu'il ne le votera pas. Donc, la loi sur le service de trois ans n'existe pas.

Et nous sommes toujours, le général Ferron comme les autres, sous le régime de la loi qui distingue deux portions dans le contingent.

L'arrêté ministériel est donc entaché d'une illégalité flagrante. C'est grave. Les intentions de l'auteur et les applaudissements de quelques-uns ne suffisent pas pour justifier ce coup d'État.

Il y a deux Chambres. Il y a une loi en vigueur qui doit être respectée. L'arrêté du général Ferron doit être rapporté.

A un autre point de vue, plus sérieux encore, l'expérience paraît risquée.

Les allocations inscrites au budget permettront-elles de garder toute la classe pendant trois ans sous les drapeaux ? Lors des récentes discussions de la Chambre sur le projet de loi organique, les orateurs de la Droite ont démontré que c'était impossible. M. Ferron a essayé de répondre ; il a donné à ce sujet, dans le débat sur le fameux article 49, des chiffres qui nous ont paru et nous paraissent encore absolument contestables.

Supposons cependant que la classe de 1886 puisse être conservée pendant trois années pleines. Au bout de ce délai, elle partira tout entière ; les sous-officiers, brigadiers, caporaux, quitteront les régiments au moment précis où ils allaient commencer à rendre des services.

Nous nous trompons fort, ou cette expérience sera la démonstration non gratuite, hélas ! des vices et même de l'impossibilité du système des trois ans.

Tout au moins, puisqu'on est résolu à le tenter, ne serait-il pas rationnel et prudent d'attendre ses résultats et de laisser dormir jusque-là le projet de loi organique ? Mais non ; le Monde le fait justement observer, les radicaux ne voient dans les dispositions arrêtées par M. le ministre de la guerre qu'une occasion, suivant eux favorable, de mettre le Sénat en demeure de voter définitivement, au plus tôt, la loi délibérée par la Chambre dans les conditions que l'on sait.

Tant il est vrai qu'à leurs yeux, ainsi que l'ex-rapporteur Laisant eut le triste et honteux courage de l'avouer, l'article supprimant la dispense des séminaristes, c'est « toute la loi » !

Le service de trois ans, on le leur donne ; mais ils estiment qu'il n'y a rien de fait tant que les aspirants au sacerdoce ne sont pas détournés de leurs études, et même les prêtres arrachés aux autels.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DE CABINET

Quatre ministres seulement étaient présents au conseil d'hier matin. Ils ne se sont occupés que des affaires courantes.

M. Rouvier étant parti hier soir pour Nice, où il va assister à la session du conseil général des Alpes-Maritimes, et son absence devant se prolonger jusqu'à lundi, la prochaine séance du conseil des ministres a été fixée à mardi prochain.

L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans l'Événement d'hier :

« Plusieurs journaux annoncent que le conseil des ministres désignera sans doute, dans sa séance de ce matin, le corps d'armée qui devra accomplir l'essai de mobilisation. Ils ajoutent même que, si l'on en croit les bruits qui courent, ce corps d'armée serait très probablement le 47^e dont le quartier général est à Toulouse.

Il est possible que le conseil s'occupe ce matin de la mobilisation, mais ce ne serait alors que pour régler certains points de détails.

Nous croyons savoir en effet que la désignation du corps d'armée, la date et le plan général de l'opération projetée, ont été arrêtés par le gouvernement avant le départ du ministre des affaires étrangères, dont il était indispensable de connaître l'opinion. Bien entendu, les membres du cabinet se seraient engagés à garder le secret, qui est nécessaire pour que l'expérience ait toute sa portée.

Dans tous les cas, aussitôt que le conseil aura confirmé ses décisions antérieures,

l'ordre télégraphique sera expédié par le ministre de la guerre. Celui-ci tient beaucoup, en effet, à ce que la nouvelle n'ait pas le temps de se répandre dans le public. »

QUESTION DE L'ALCOOL

M. A. Catusse, conseiller d'État, directeur général des contributions indirectes, vient de partir en mission pour étudier, dans les pays étrangers, la question de l'alcool qui préoccupe si vivement l'opinion publique.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS

Il est probable que les conseils généraux vont être saisis de la question de l'organisation de l'assistance publique dans les départements.

En effet, c'est par ces assemblées que la question doit être tranchée, chaque département étant appelé à juger s'il dispose des fonds nécessaires pour venir suffisamment en aide aux pauvres, autres que ceux secourus par les municipalités des grandes villes où existent des bureaux de bienfaisance.

De son côté, le gouvernement allouerait une certaine somme aux départements grevés et qui ne pourraient, vu l'état de leurs finances, protéger les malheureux.

LE DUEL MELVILLE-LABROYÈRE

Une rencontre motivée par un article paru dans le Cri du Peuple a eu lieu samedi entre M. de Melville, lieutenant de dragons, et M. de Labroyère, signataire de l'article. Les deux adversaires sont grièvement blessés.

On écrit de Narbonne à la Gironde : « Trois duels en trois jours ! Notre garnison n'y va pas de main morte. La première rencontre a eu lieu entre deux simples soldats du 112^e de ligne. L'un d'eux a été légèrement blessé à la main droite. Deux

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

Bien que depuis le commencement de ce discours chevaleresque, qui n'avait que le tort de n'être pas de son époque, le notaire en eût présenté la conclusion, elle tomba sur son front comme un coup de tonnerre.

Plus d'hésitation dans la parole, plus de sensibleries dans les nerfs. La singulière fille avait épuisé dans son orgueil de possession nobiliaire un rêve de transmission grandiose dont elle colorait les défaillances de sa volonté. Elle ne rougissait pas d'une surprise de son imagination, d'un illogisme de son cœur, dont elle n'avait nulle conscience.

Le notaire balbutiait encore je ne sais quelle phrase confuse qu'elle avait déjà repris la direction d'elle-même et des autres.

— Le désistement légal des deux parties est indispensable, n'est-ce pas ?

— Indispensable, répondit-il avec résignation.

— Mais j'entends qu'il soit bien spécifié devant la cour à quel mobile j'obéis.

— On spécifiera.

— Un acte vaudrait mieux.
— Sans doute ; quel acte ?
— C'est à vous que je le demande.
— Je vais réfléchir...
— Il ne faut pas longtemps pour cela. Cet acte est un contrat.

— Mademoiselle, je vous assure...
— Il n'y a que dans un contrat de mariage que l'on puisse analyser les causes, déduire les effets, stipuler les conditions de transmission de titre. Un contrat éclairera mieux la cour qu'une longue plaidoirie.

— Il est évident que...
— Vous préparerez le contrat ce soir même.
— Ce soir, mademoiselle ?

— Oui, j'ai prié M. de Malens de vous offrir un asile. Vous seriez par trop mal à l'auberge Bourrelong pour rédiger une pièce de cette importance. Vous allez passer, en vous retirant, par mon cabinet de travail. Je vous remettrai mes titres, la preuve de mes droits, afin que, en prenant M. Edmond de Val-Régis pour époux, vous fussiez clairement ressortir que je lui apporte en dot la couronne comtale. C'est entendu. Vous m'avez comprise ?

— Mais le comte Edmond...
— Il me remerciera demain. Voici la partie de whist finie ; je suis brisée. Bonsoir, monsieur, et à demain.

Elle rejoignit les joueurs et causa quelques minutes avec eux sans témoigner d'émotion. Son parti était pris. Le calme revenait. Sa résolution lui paraissait noble, digne de ses ancêtres, digne d'elle-même. Elle se fût prise en pitié si elle avait soupçonné céder à quelqu'autre entraînement qu'à l'unique passion de sa vie. Sa voix fut très douce en disant « à demain » à son parent ; mais sa main ne trembla pas en serrant celle du jeune homme. L'orgueil la gardait de ces faiblesses vulgaires.

— Monsieur, dit courtoisement M. de Malens au notaire, j'ai l'honneur de vous offrir l'hospitalité ce soir, si vous voulez bien l'accepter.

L'honnête Breton, un peu désorienté au milieu de tous les événements qui se pressaient autour de lui, se contenta de répondre par un geste d'acquiescement. Il se laissait aller à la dérive ; pourtant, le regard inquiet, qu'il tourna vers son ami, eût dû éclairer celui-ci sur le trouble de son fidèle compagnon. Malheureusement Edmond, penché vers la broderie de Marguerite, ne voyait que le délicat réseau de mousseline ou peut-être encore les blanches mains qui, distraites, laissaient l'aiguille inactive.

— Je vous attends à déjeuner demain, messieurs, dit M^{lle} de Val-Régis avec une certaine solennité.

Edmond, à cet accent, retrouva le sentiment

de la situation qu'il avait oubliée quelques minutes dans une contemplation souriante. Et ses yeux cherchèrent tour à tour M^{lle} Krémelonnec et Marguerite, comme pour les supplier de lui venir en aide. Ceux du notaire disaient nettement : « La partie me paraît perdue ! » Ceux de la jeune fille, limpide comme un coin de ciel bleu, laissaient voir leur ignorance de tous les sous-entendus.

Sur le seuil de la grande cour, les quatre hommes se séparèrent : M. de Malens et le notaire pour remonter vers les Bruyères, M. le curé et M. de Val-Régis pour redescendre au village. En échangeant une poignée de mains, le Breton dit au jeune homme à voix basse :

— Le procès va s'éteindre, mais elle va épouser !

— En ce cas, que le procès dure ! répondit-il de même avec un ton de sourde colère.

L'abbé Vitel, qui priait d'ordinaire d'être entendu à ce rapide colloque. Au contraire, M. de Malens, intelligence prompte et fine, n'en avait rien perdu. La discrétion professionnelle interdisant toute confidence à son hôte, il ne vit même pas en pensée d'en obtenir un léger éclaircissement.

D'ailleurs, la situation s'illuminait d'un jour vif par l'échange de ces quelques paroles.

sous-officiers du 20^e de ligne ont également croisé le fer; pas de blessure grave. Deux cavaliers du 40^e dragons se sont battus au sabre. Le transfert de l'un d'eux à l'hôpital a été jugé nécessaire. »

Le préfet du Calvados, M. Rivaud, étant aux courses de Courseulles, se présente à la porte de l'enceinte du pesage, précédé de MM. Gravier, conseiller général, et Buquet, sous-préfet de Falaise. Ses deux gardes du corps montrent leurs cartes sans difficultés; mais quand on demande celle de M. Rivaud, il hausse les épaules avec dédain en disant: « Je suis le préfet! » Le contrôleur invoquant sa consigne refusa le passage. Le préfet fit une scène terrible au contrôleur ahuri; puis, les mots ne suffisant pas, il l'a pris au collet et est entré de force dans l'enceinte. Un factionnaire de la ligne—qui avait aussi une consigne—vint à l'aide du contrôleur. Le préfet de son côté appela les gendarmes et voulait faire emprisonner ceux qui ont essayé, au nom de la consigne, de le fourrer dehors.

On annonce la disparition de M. Pottier, ex-directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux et des Bouffes-Bordelais, qui avait pris la direction du Casino de la Plage à Arcachon. Avant de partir, M. Pottier a, dit-on, négligé une formalité qui a bien son importance; il aurait oublié de payer les appointements de ses artistes. Ces infortunés, après deux jours d'attente, se sont constitués en société sous la direction de M. Despaux, bien connu des Bordelais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

Les tendances à la baisse s'affirment de plus en plus: 3 0/0, 81.87; 4 1/2 0/0, 108.47.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,358. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. Le pair n'étant pas encore atteint, ces titres sont à un prix d'achat dont les capitalistes s'empressent de profiter.

La Société Générale est immobile à 455. A la reprise des affaires, ce titre sera un des premiers à reprendre sa marche en avant.

La Banque d'Escompte est demandée à 467, les tendances continuent à porter ce titre vers le pair.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Le 25 août prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports l'émission des 12,000 actions de la Compagnie Française des mines d'or de Hongrie. Les versements sont ainsi répartis: 100 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 150 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

On annonce un emprunt de la ville d'Oran, 10,700 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. émises à 495 fr. Les versements doivent s'effectuer: 100 fr. à la souscription; 395 fr. à la répartition. La souscription sera ouverte le 30 août prochain à la Société Générale et dans ses succursales et au Crédit Algérien.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un bon courant de demandes.

L'action de Panama s'échange à 365. Les obli-

n'était besoin d'un grand effort pour la saisir en entier.

Le procès pourrait s'éteindre dans l'union des deux branches. M. de Val-Régis le demandait. M^{lle} de Val-Régis y consentait. Restait à savoir s'il n'y avait pas substitution de personne. Certains indices, qu'un esprit observateur comme le sien n'avait point laissé passer inaperçus, achevèrent de convaincre M. de Malens de cette chose invraisemblable: M^{lle} Aure allait donner sa main, son cœur et ses quarante années d'invariables vertus à la jeunesse souriante du comte Edmond de Val-Régis.

« O raison humaine! que tu es fragile! » pensa le philosophe avec tristesse.

Dans cette tristesse, il n'entraînait aucun intérêt personnel, mais uniquement une compassion miséricordieuse pour l'aveuglement de cette sœur, fière, loyale et vaillante, qui allait sombrer dans le ridicule après avoir mérité si justement le nom de Val-Régis la Grande!

Dans sa maison, tout dormait déjà; le vieux domestique, usant des privilèges de son âge, n'attendait jamais son maître. Ce fut M. de Malens lui-même, très simplement et sans en offrir d'excuses, tant la chose lui semblait naturelle de ménager un fidèle serviteur, qui prit la lumière et précéda le Breton dans la chambre qu'il lui destinait.

gations des diverses séries sont très recherchées surtout celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1,000 fr.

Pas de variations dans les cours de nos chemins de fer.

Nouvelles militaires.

On rencontrait avant-hier soir, dans les rues de Paris, un grand nombre de Saint-Cyriens en petite tenue et le manteau en sautoir. Les élèves de l'École spéciale militaire revenaient du camp de Châlons où des exercices de tir ont été exécutés, mercredi et vendredi, avec le fusil Lebel (modèle 1886).

En dehors des tirs d'infanterie et d'artillerie, les sujets d'instruction et de distraction n'ont pas manqué aux jeunes Saint-Cyriens. Des manœuvres de combat, dans lesquelles ils ont déployé le plus vigoureux entrain; des visites à l'école normale de tir, où ils ont pu comparer entre eux les modèles d'armes en service chez les diverses puissances; des expériences, faites en leur présence par le génie, ont rempli pour eux les intervalles des séances de tir. On leur a même fait exécuter un simulacre de construction d'un retranchement destiné à couvrir le cantonnement d'une division; on s'est contenté, paraît-il, de jalonner la ligne.

Dans son allocution d'adieu aux élèves, M. le général Tramond, commandant l'École, a exprimé le vœu que la visite au camp de Châlons devint une tradition et que le séjour à ce camp fût rendu de plus en plus instructif. C'est là un souhait auquel s'associeront tous ceux qui suivent avec une patriotique attention les progrès de l'instruction de l'armée et qui se plaisent à voir dans l'École de Saint-Cyr une pépinière d'excellents officiers.

JOIFS ET CHRÉTIENS

Le ministre de la guerre a décidé que, comme les années précédentes, des permissions pourraient être accordées aux militaires du culte israélite, à l'occasion des fêtes juives à la fin du mois de septembre prochain.

Ce n'est pas nous qui blâmerons la mesure prise par le ministre de la guerre. Mais que diraient les radicaux si une pareille mesure était prise, à l'occasion d'une fête catholique, en faveur des soldats catholiques, dans le but de leur permettre de remplir leurs devoirs religieux?

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les officiers étrangers à Saumur

Nous donnons aujourd'hui les noms des officiers supérieurs et généraux composant les missions militaires des puissances étrangères qui résideront à Saumur pendant quatre jours, du 45 au 49 septembre, c'est-à-dire dans trois semaines.

— Je vis en vieux garçon, lui dit-il, et si votre installation laisse à désirer, veuillez vous en prendre non à moi qui n'entends rien au confortable de la vie, mais aux cruels événements qui, deux fois, m'ont condamné au veuvage.

— Deux fois? répéta M^{lle} Krémelonnec qui avait entendu brièvement esquisser, dans la soirée, la biographie de M. de Malens.

Celui-ci sourit doucement.

— Il n'a pas dépendu de moi, dit-il avec une teinte de mélancolie, de faire de cette maison vide le domaine d'une femme supérieure à tous égards, bonne, belle, noble entre toutes. Un odieux procès s'est jeté au travers de mon rêve.

— Quoi! M^{lle} de Val-Régis?...

— N'a pas voulu devenir M^{lle} de Malens, non, monsieur.

— Ah! tant pis! fit le brave notaire qui était trop plein de son sujet pour ne pas tout y reporter.

— J'en ai beaucoup souffert autrefois, continua paisiblement le gentilhomme; mais le temps fit son œuvre. Un ange de douceur et de dévouement voulut bien me consacrer sa vie. Une bien courte vie, hélas!... Voilà longtemps, monsieur, que je porte le deuil de mes rêves repoussés et de mes affections éteintes. Cela vous explique...

(A suivre.)

ANGLETERRE

Le major-général Montgomery-Moore.
Le colonel Williers, attaché militaire.
Le colonel Hullam Parr, de l'armée égyptienne.
Le major d'artillerie Walford.

ALLEMAGNE

Le major de Hüene.
Le capitaine Schwartzoff.

AUTRICHE-HONGRIE

Le feld-marschall lieutenant Szveteny de Nady-Ohay.
Le colonel de Bach-Hansberg.
Le lieutenant-colonel Orsini und Rosemberg.
Le chef d'escadron d'artillerie Zehner von Riezenwals.

SUISSE

Le colonel Henri Wieland.
Le major E. Ruffy.

PORTUGAL

Le colonel de Pernes.

ROUMANIE

Le capitaine Vasenco.

SERBIE

Le major Dragomir Vontchkovitch.
Le major Wladimir Nicolitch.

ÉTATS-UNIS

Le général-major Baird.
Le lieutenant-colonel Hasbrouck.

JAPON

Le capitaine Tsourouta.
Le capitaine Yoda.
Le capitaine Nisimoma ou Nishimura.

COLOMBIE

Le général Ramon Ulloa.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le lieutenant Pablo Ricchieri.

PÉROU

Le colonel Lara.

BOLIVIE

Le commandant Salinas Vega.

RUSSIE

Le général Fredericksz.

ITALIE

Le colonel Incisa di Camerana.
Le général-major Lanza di Busca.
Le major d'artillerie Guicciardi.
Le lieutenant de cavalerie Malengri di Bagnolo.

ESPAGNE

Le commandant d'Alvêar.
Le capitaine de Val Carlos.
Le capitaine Shelli.

TURQUIE

Le général de brigade Chakir-pacha.
Le lieutenant-colonel Izzet-bey.
Le major Abdallah-bey.

HOLLANDE

Le major de Pestors.
Le capitaine de Tienhoven.

SUÈDE ET NORVÈGE

Le colonel Staaf.
Le colonel de Brakenhielm.
Le capitaine Bratt.

DANEMARCK

Le colonel Holbeck.
Le capitaine So-Renzen.

Le cahier des charges des Tramways Saumurois

Le décret qui déclare d'utilité publique l'établissement d'un réseau de tramways à traction de locomotives dans la ville de Saumur, date du 9 janvier 1883.

M. Onésime Monprofit, accepté par le ministre des travaux publics comme concessionnaire, s'était engagé à exécuter et à exploiter les lignes de Saumur à Saint-Florent et à Fontevault, conformément au cahier des charges annexé à la convention qu'il avait passée avec le ministre.

Or, que dit le cahier des charges relativement aux délais d'exécution? Nous y lisons:

« Art. 3. — Les projets d'exécution seront présentés dans un délai de 8 mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

» Les travaux devront être commencés dans un délai de deux ans à partir de la même date. Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que les deux lignes soient mises en exploitation dans un délai de quatre ans. »

Donc, le 9 janvier 1887, la voie devait être livrée à la circulation et, ne l'étant pas, il incombait à l'administration des Ponts et Chaussées de poursuivre la résiliation de

l'entreprise avec le concessionnaire du 9 janvier 1883.

M. l'Ingénieur du département a manqué à son devoir, au mandat que lui a confié le ministre des travaux publics de veiller à l'exécution des conventions qu'il passe avec tels ou tels entrepreneurs.

Ce n'est pas tout. Que dit encore le cahier des charges? L'article 40 a été foulé aux pieds de la belle façon. Qu'on en juge:

« Art. 40. — Les rails seront posés sur traverses en chêne ou sapin injecté lorsque la voie est posée sur accotement.

» Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, la voie sera en rails à gorge de fer pesant 40 kilog. le mètre courant du système dit système Broca. »

Eh bien! M. l'Ingénieur, a-t-il été tenu compte de cette clause? Et pour quelle raison avez-vous fermé les yeux sur cette infraction aux conventions et laissé faire un travail défectueux à plus d'un titre, travail détestable qui a détérioré la chaussée dans toute la traverse de Saumur et sur le parcours des routes 147 et 138?

En 1884, les Ponts et Chaussées ont dépensé 60,000 fr. pour la reconfection du pavage depuis la gare d'Orléans jusqu'au Pont-Fouchard. L'affiche d'adjudication comprenait en outre l'entretien et l'on ne porte pas à moins de 80,000 fr. la dépense effectuée jusqu'à ce jour.

Or, tout est à refaire. Qui paiera? Nous craignons fort que ce ne soit les contribuables. M. l'Ingénieur aurait déjà dû mettre la Compagnie concessionnaire en mesure de rétablir convenablement la chaussée, ne pas permettre que certains pavés faisant saillie servent de buttoir aux piétons et les fassent tomber, ou que d'autres, absents, n'occasionnent de trop fréquentes entorses. On dirait vraiment que le personnel de la grande voirie ne passe jamais sur le trottoir du Square.

Cette faiblesse de l'ingénieur du département prête le flanc à la critique la plus amère. Les uns prétendent avec malice que le cahier des charges, accepté par M. Monprofit, n'a jamais été lu par le chef des Ponts et Chaussées de Maine-et-Loire. Quelle ironie!

D'autres même sont plus méchants et leurs réflexions ne valent pas qu'on s'y arrête. Mais M. l'Ingénieur doit tenir compte de ces rumeurs qui attaquent sa considération, déprécient son savoir et son caractère et portent à croire qu'il n'est pas à la hauteur de ses fonctions.

Avec une attitude ferme et le rappel des concessionnaires à la stricte observation des conventions acceptées, il pourra promptement reconquérir dans l'esprit public le terrain qu'il a perdu.

Espérons-le, dans son intérêt comme dans le nôtre.

Les distributions de prix

Monsieur le Directeur,

On ne saurait trop revenir sur cette belle idée de notre maire de supprimer la cérémonie des distributions de prix au collège.

Simple rapprochement à ce sujet:

M. Pasteur, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a présidé la distribution des prix du collège d'Arbois (Jura) et y a prononcé le discours suivant:

« Chers élèves,

» En acceptant l'honneur de présider cette solennité, j'avais pensé me borner à une présidence toute muette.

» Cette résolution un peu égoïste me semblait commandée par une certaine fatigue d'esprit et de corps qui est trop souvent, à cette époque de l'année, le partage des hommes mêlés à la vie agitée de Paris.

» Sans vous faire un discours, du moins puis-je vous dire le plaisir que j'ai à me retrouver au milieu de vous, à venir saluer vos maîtres, à remercier cette assemblée si sympathique à vos efforts.

» Comment, d'ailleurs, rester froid à l'approche d'une distribution de prix? Peu de réunions éveillent au même degré de nobles émotions. Tous les grands sentiments s'y donnent rendez-vous, ceux de la famille, ceux de la cité, ceux de la patrie.

» Dans ce jour où la conduite et le travail reçoivent leur récompense, où vous signalez à l'attention publique le nom que vous portez, vos parents rêvent de succès plus éclatants.

Quelle satisfaction pour les magistrats d'une ville que de penser que parmi vous grandiront des citoyens qui seront à leur tour, et, comme eux, éclairés, utiles et dévoués.

Les sentiments de la patrie! Ah! laissez-moi m'arrêter sur ceux-ci.

Qui donc nous empêcherait d'espérer que dans vos rangs on verra surgir de grands capitaines, de grands ingénieurs, des juristes éminents, des savants, des littérateurs, des artistes de talent, qui ajouteront un jour à l'honneur de notre France? Vos aînés vous appellent et vous montrent le chemin.

Ce ne sont pas de vaines paroles que je prononce ici.

A quelle hauteur vous atteindrez? Dieu seul le sait. Vous et nous l'ignorons. Mais c'est une vérité chère à proclamer: quelques-uns parmi vous — puisse le nombre en être grand — se placeront aux premiers rangs de la société, dans les diverses directions de son activité féconde.

Puisse vos cœurs à tous tressaillir à cette pensée!

Que ces brillantes perspectives d'avenir, chers et jeunes élèves, enflamment vos courages. Travaillez à l'environnement pour être au nombre de ceux dont le nom sera glorifié un jour par la cité et la patrie reconnaissantes!

Voilà ce que pense Pasteur. Il est vrai que Pasteur est Pasteur et que...

Mais serait-il vrai qu'un chercheur infatigable s'est donné la tâche de rechercher et collationner les diverses récompenses ou simplement nominations aux distributions de prix remportées par chacun des honorables de notre cité qui veulent biffer à jamais ces cérémonies?

On dit — que ne dit-on pas? — que le chercheur infatigable sent ses forces à bout, mais qu'il cherche toujours...

UN LECTEUR

Courses de vélocipèdes à Saumur

Dimanche 28 août 1887

De grandes Courses vélocipédiques, organisées par le Véloce-Club Saumurois, auront lieu dimanche prochain, 28 août 1887, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, place du Chardonnet.

Cette fête, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Saumur, sera donnée avec le gracieux concours de l'Harmonie Saumuroise.

Voici le programme des courses :

1^{re} Course de Bicycles, réservée aux membres de la Société du Véloce-Club Saumurois.

1^{er} prix, médaille de vermeil; 2^e, médaille d'argent; 3^e, un objet d'art.

2^e Course internationale (Bicycles), réservée aux membres des Sociétés de Tours, Angers, Blois, Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Saumur.

1^{er} prix, 400 fr.; 2^e, 50 fr.; 3^e, 20 fr.; 4^e, 10 fr.

3^e Course de Tricycles, réservée aux membres du Véloce-Club Saumurois.

1^{er} prix, médaille de vermeil; 2^e, médaille d'argent; 3^e, médaille d'argent; 4^e, médaille de bronze.

4^e Course internationale (Tricycles), réservée aux membres des Sociétés d'Angers, Tours, Blois, Nantes, La Roche-sur-Yon, Rennes, Saumur.

1^{er} prix, 50 fr.; 2^e, 30 fr.; 3^e, 20 fr.; 4^e, médaille d'argent.

5^e Course de Monocycles. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e, 10 fr.

6^e Handicap d'honneur. — Un objet d'art.

Le prix des places est ainsi fixé: tribunes, 2 fr.; chaises, 1 fr.; demi-pourtour de piste, 50 centimes.

CONCOURS DE TIR DE L'UNION SAUMUROISE

Les séances du 15 et du 21 août ont attiré de nombreux tireurs. En voici les résultats:

Tir au fusil Gras. — 1^{er} prix, M. Favaron; 2^e, M. Puichaud; 3^e, M. Eugène Ménier; 4^e, M. Boutin; 5^e, M. Milton; 6^e, M. Bonneau; 7^e, M. Boissier; 8^e, M. Doussain; 9^e, M. Bouchaud.

Tir à la carabine. — 1^{er} prix, M. Marchand; 2^e, M. Bouchaud; 3^e, M. Ménagé; 4^e, M. Boutin; 5^e, M. Boissier; 6^e, M. Landais; 7^e, M. Louis Ménier; 8^e, M. Milton; 9^e, M. Eugène Ménier.

Dans la même séance, on a distribué les prix de gymnastique du trimestre:

Première section. — 1^{er} prix, M. Tremblay; 2^e, M. Picard; 3^e, M. Hermé; 4^e, M. Odouard; 5^e, M. Drouat; 6^e, M. Robert.

Deuxième section. — 1^{er} prix, M. Gachet; 2^e, M. Fresneau; 3^e, M. Descamps.

Acte de courage. — On nous signale un acte de courage accompli dimanche, sur la route de Villeberrier.

Deux jeunes gens de Saumur, MM. Raoult et Neveu, ont, en courant de grands dangers, arrêté un cheval emporté, appartenant à M. Girard-Amiot.

Ce cheval avait déjà renversé le garçon qui le conduisait et lui avait passé sur le corps avec la voiture, lui faisant des blessures graves.

COMMUNE DE GENNES

L'Assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu à Gennes dimanche 28 août.

Il y aura jeux divers de 2 heures à 4 heures. Feu d'artifice, illumination et retraite aux flambeaux.

Des places seront réservées aux marchands étalagistes.

MANŒUVRES DU 9^e CORPS D'ARMÉE

Nous croyons pouvoir donner les renseignements suivants sur les manœuvres qui vont être exécutées par le 9^e corps.

La 48^e division sera concentrée à Richelieu (Indre-et-Loire).

La 47^e division sera concentrée à Châtelleraut (Vienne).

Pendant les premiers jours, ces deux divisions opéreront l'une contre l'autre et livreront des combats entre Richelieu et Châtelleraut, probablement dans les environs de Leigné-sur-Usseau (Vienne).

Ces deux divisions, d'abord ennemies, deviendront amies, opéreront leur jonction vers Lençloître ou Mirebeau (Vienne) pour constituer le 9^e corps au complet.

Le 9^e corps concentré à Mirebeau marchera ensuite à la rencontre du 41^e corps représenté par la 21^e division et les deux régiments de cuirassiers du 41^e corps. Cette division, après avoir manœuvré brigade contre brigade, aux environs de Parthenay-Bressuire (Deux-Sèvres), quittera Bressuire pour se porter dans la direction du 9^e corps, parti de Mirebeau.

Selon toute probabilité, le choc aura lieu dans les environs d'Airvault, Saint-Loup, Saint-Varent ou Montcontour (Deux-Sèvres).

Après trois jours de bataille, la dislocation s'opérera dans cette région et les troupes du 9^e corps et de la 21^e division du 41^e corps se dirigeront, le 19 ou le 20 septembre, vers leurs garnisons respectives.

Les réservistes partiront en chemin de fer de ce point pour être désarmés dans leur dépôt et seront renvoyés dans leurs foyers avant le retour des soldats de l'armée active qui reviendront dans leur garnison à pied par étapes.

Le 77^e sera de retour à Cholet le 22 septembre au soir.

Il quittera Cholet le 5 septembre et sera à Vihiers le 5; à Montreuil-Bellay le 6; à Loudun les 7 et 8; à Richelieu le 9.

A partir de ce point, sa destinée n'est plus connue: elle est livrée aux hasards de la guerre.

LA TRAVERSÉE DE LA VIENNE A CHATELLERAULT

Samedi, il y a eu près de Châtelleraut des manœuvres militaires particulièrement intéressantes.

Il s'agissait de la traversée de la Vienne par des corps de troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, étant donné que toutes les communications sont coupées et que l'une des rives est occupée par l'ennemi.

L'infanterie, débarquée tout d'abord sur la rive ennemie, protégeait, de concert avec l'artillerie, restée sur la rive opposée, la jetée d'un pont de bateaux, par un détachement de pontonniers.

La construction a été rapidement faite, et, au bout d'une heure, artillerie et cavalerie passaient la Vienne sur le pont improvisé.

L'opération terminée, les troupes ont bivouaqué sur place et sont ensuite rentrées à Châtelleraut.

Ont pris part à ces manœuvres: le 125^e de ligne, le 33^e d'artillerie et le 2^e pontonniers.

AVIS AUX CHASSEURS

MM. les Maires des communes de Nueil-sur-Dive, Pouançay et Saint-Léger (Vienne), ont l'honneur de prévenir les intéressés que ces trois communes sont interdites pour la chasse, les moissons n'étant pas encore levées.

LA VIANDE DE BOUCHERIE

Deux villes, Compiègne et Parthenay, viennent de rétablir la taxe sur la viande.

Le maire de Parthenay appuie la taxe sur les considérants suivants:

« Considérant que l'agriculture traverse une phase critique; que le gros bétail se vend à des prix exceptionnels de bon marché;

« Considérant que le but qu'on se proposait en laissant libre le commerce de la boucherie n'a pas été atteint; que, loin de procurer une baisse de prix en établissant une concurrence entre les bouchers, cette mesure a donné naissance à de nombreux abus qu'il est de notre devoir de réprimer, etc. »

Le maire de Compiègne, également, a usé dernièrement des pouvoirs discrétionnaires que la loi lui confère et a taxé la viande de boucherie.

Les bouchers de Compiègne sont tenus de mettre une étiquette bleue sur la viande de première qualité, une étiquette blanche sur la viande de deuxième qualité et une étiquette rouge sur la viande de troisième qualité.

Inutile de dire avec quelle sympathie cette mesure a été accueillie dans ces deux villes par la population entière, à l'exception des bouchers qui sont fort mécontents et qui protestent.

Si cette mesure était adoptée généralement dans les villes, quel service elle rendrait et que d'abus elle supprimerait! Les maires qui rétabliraient la taxe sont bien certains d'attacher leur nom à une des mesures les plus utiles et les plus profitables aux masses.

LE PRIX DE LA VIANDE

Nous trouvons dans le *Journal de Caen* l'entrefilet suivant, qui sera lu avec profit à Saumur et ailleurs:

« MM. les bouchers de Caen, et d'ailleurs, voyant baisser le prix du bétail, ont, depuis longtemps, compris l'avantage qu'il y avait pour eux à se faire herbagers. Aussi la plupart ont-ils acheté ou pris à bail de grandes ou de petites fermes, selon les cas, et nous vendent-ils leurs élèves découpés par quartiers... y compris les os, cela bien entendu au même taux que ceux qui achètent les bestiaux sur le marché.

« C'est leur manière de supprimer l'intermédiaire à leur profit. Nous ne payons ni plus ni moins cher; quant à eux, ils encaissent des bénéfices doubles.

« Un herbager d'Argences a renversé les termes du problème; il a ouvert une tuerie et s'est fait boucher. M. Donnet, c'est son nom, vend, de cette façon, la viande de 45 à 65 centimes, y compris le gigot de mouton et, ici, c'est le consommateur qui, une fois n'est pas coutume, profite de la combinaison. L'intermédiaire boucher se trouve ainsi supprimé. »

Voilà un exemple à suivre; si les herbagers et les cultivateurs du département étaient aussi bien inspirés, ils auraient le même succès. Tout en rendant service aux consommateurs, ils supprimeraient les intermédiaires qui ruinent tout le monde et tireraient de leur bétail un prix rémunérateur.

TUÉS PAR LA Foudre

Le 17 août, vers midi, le nommé Pierre David, 50 ans, journalier à Thénézay (Deux-Sèvres), et sa fille Clémence, âgée de 11 ans, étaient à moissonner. Surpris par l'orage, David père se fit une loge avec des gerbes de blé, et tous les deux s'y mirent à l'abri. Tout à coup la foudre tomba sur la loge et foudroya le père et la fille David. Un jeune garçon, le nommé Baptiste Aubert, qui était assis à leur côté, n'a pas eu de mal.

UNE FEMME DE CENT SEPT ANS

Une femme âgée de cent sept ans, la veuve Goguin, vient de mourir à Saint-Nicolas de Bourgueil.

Cette femme, qui possédait toutes ses facultés, tricotait sans lunettes et a joui jus-

qu'à ses derniers moments d'un appétit superbe. Pendant ses dernières années, elle se nourrissait surtout de pruneaux qu'elle consommait en grande quantité et de sucres.

Toujours très gaie, elle aimait à chanter à ses voisins quelques chansons du vieux temps.

Cette bonne vieille laisse deux enfants, dont la plus jeune, une fille mariée depuis près de cinquante ans, est aujourd'hui âgée de 69 ans et a été mère de dix-neuf enfants, dont neuf sont vivants, huit garçons et une fille.

CONSEILS ET RECETTES.

Les personnes qui éprouvent des gênes d'estomac et dont les fonctions naturelles sont difficiles, seront peut-être heureuses de connaître un moyen qui prévient et guérit les indispositions et cela sans employer de médicaments qui guérissent quelquefois un point pour en affecter un autre.

Il se vend, dans les principales épiceries, un extrait de chicorée distillée, intitulé *Mokaine*.

Une cuillère à café de ce produit délayé dans un bol de lait chaud pris tous les matins à jeun, donne des résultats excellents, pas de douleurs d'entrailles ni d'échauffement; ce moyen remplace avantageusement tous les laxatifs vendus en pharmacie.

Ce produit n'est pas cher, il coûte environ 40 à 45 centimes les 125 grammes.

Bibliographie.

En souscription, pour paraître en 1888:

HISTOIRE DE LA VILLE DE Saint-Chamond, par M. le chanoine J. CONDAMIN, docteur en théologie et docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon.

M. le chanoine Condamin n'est pas un inconnu pour les Saumurois. Il vient de donner, à Nautilly, les exercices de l'octave de l'Assomption, et le pleur public qui s'est pressé, chaque soir plus nombreux, au pied de sa chaire, a semblé témoigner qu'il savait apprécier la parole apostolique du jeune professeur de l'Université lyonnaise. Nous croyons donc devoir être agréables à plusieurs de nos compatriotes en appelant leur attention sur le beau volume que M. Condamin va publier, dans le courant de l'année prochaine. C'est une œuvre considérable à laquelle il travaille depuis plus de dix ans, ou, pour mieux dire, c'est un monument qu'il a à cœur d'élever à la gloire de sa ville natale, Saint-Chamond. L'histoire commence à l'occupation gallo-romaine pour descendre et se développer, à travers le moyen-âge et les temps modernes, jusqu'à nos jours. Tout ce qui a trait aux illustres seigneurs de Saint-Chamond, à son ancienne collégiale, à ses monastères florissants, aux diverses et prospères industries locales, etc., tout se trouve là, à sa date et en son lieu propre. Et ce qui n'ajoute pas médiocrement aux attraits du récit, ce sont les nombreuses illustrations du texte: l'ouvrage ne comptera en effet pas moins de trois cents dessins à la plume, sans parler des illustrations gallo-romaines. C'est dire que l'*Histoire de Saint-Chamond* sera aussi recommandable au point de vue de l'art que solidement documentée.

L'ouvrage formera un gros volume grand in-quarto, imprimé, en caractères élzéviriens, sur papier de luxe.

Il est mis en souscription, au prix de vingt francs: il ne sera tiré que le nombre strict des exemplaires souscrits.

Les adhésions sont exclusivement reçues chez l'auteur, M. James Condamin, Grande-Rue, 48, à Saint-Chamond (Loire).

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 20 août:

TEXTE: Courrier de Paris par Pierre Véron. — Nos gravures: L'Ascension du *Horla*; Les travaux de l'Exposition de 1889; Bataille de Reichshoffen; M. Le Couppey; M. Hennequin; M. Colonna Cesari; Madame Peschard; Madame Massart; M. Albert Duruy; Le général Pélissier; M. Pasdeloup; Exposition de Toulouse; L'éclipse de lune. — La cicatrice, nouvelle, par René de Maricourt. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Échecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: Paris: Le départ du *Horla*. — Exposition universelle de 1889: Les premiers terrassements; Les caissons métalliques; Les fondations d'un pilier; Les travaux de la tour Biffel. — Beaux-Arts: Bataille de Reichshoffen. — Nécrologie: M. Le Couppey; M. Hennequin; M. Colonna Cesari; Madame Peschard; Madame Massart; M. Albert Duruy; Le général Pélissier; M. Pasdeloup; Exposition de Toulouse. — Paris: Sur la terrasse du Trocadéro, pendant l'éclipse de lune du 3 août. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME 1^o DU

Château de Parnay

ET SES DÉPENDANCES

Consistant notamment en :

Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de clozier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâtures et Quettiers,

D'une contenance d'environ 19 hectares 83 ares 65 centiares ;

2^o DE DEUX

Pièces de Vigne et d'un Bois Taillis,

D'une contenance de 4 hectare 23 ares 85 centiares,

Le tout situé commune de Parnay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Mise à prix : 64,633 fr. 35.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées dudit Tribunal, le samedi 10 septembre 1887, à midi.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

A VENDRE

À L'AMIABLE,

La belle Propriété DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

DE

RAGUIN

Située communes de Langeais et Avrillé (Indre-et-Loire),

Comprenant : Chalet, Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares 15 ares 30 centiares, se décomposant ainsi :

Terre.....	23 h. 26 a. 25 c.
Vigne.....	4 » »
Pré et pâture.....	8 32 85
Sapinière en plein rapport.....	24 82 25
Taillis.....	15 09 40
Landes.....	8 05 85
Fosse et mare.....	58 70
Total égal.....	84 15 30

Chasse très giboyeuse, pêche. Cette propriété appartient à M. HUBERT-SALMON, de Restigné.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEUROIS, dépositaire des titres et plans.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICRT, rue de l'Abrevoir. (533)

A CÉDER

Pour cause de santé,

CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE.....	65 fr.
VIN BLANC supérieur...	65 fr.
id. ordinaire.....	50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Offres et Demandes

M. GUIBERT, comptable, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désireait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincailleur.

S'adresser au bureau du journal.

BEURRES POUR L'ANGLETERRE

Commissionnaires (17 années d'expérience et meilleures références), demandent pour la place de Londres représentation d'un expéditeur de beurres. Ecrire à CHAMPION et C^o, 6, Catherine Court, London, E. C.

COMPAGNIE LIEBIG

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE BOUILLON CONCENTRÉ PUR

5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur. SE VEND CHEZ ÉPICIERS ET PHARMACIENS. L'Extrait de viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. Avec une livre de cet extrait, on prépare 100 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

Tissage mécanique et à la main TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni cancéreux, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 75	81 90	Est	790 50	788 75	Obligations.			Gaz parisien	515	517
3 % amortissable	84 40	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1243 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 50	527	Est	388	390
4 1/2 %	105 80	105 90	Midi	1135	1140	1865, 4 %	519	520	Midi	396 50	396 50
4 1/2 % (nouveau)	108 40	108 50	Nord	1512 50	1512 50	1871, 5 %	467 50	467	Nord	404	404
Obligations du Trésor	504	507	Orléans	1317 50	1315	1875, 4 %	518 75	518 50	Orléans	395 50	395
Banque de France	4070	4090	Ouest	880	876 25	1876, 4 %	518	518 75	Ouest	394	394
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1368 75	1315	Bons de liquid. Ville de Paris	529	530	Paris-Lyon-Méditerranée	392	392 50
Comptoir d'escomptes	1025	1028 75	Canal de Suez	2011 25	2012 50	Obligations communales 1879	185	187	Paris-Bourbonnais	392	392 50
Crédit Lyonnais	565	567 50	C. gén. Transatlantique	507 50	507 50	Obligat. foncières 1879 3 %	183	182	Canal de Suez	588	590
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1352 50	1352 50	Russe 5 0/0 1870	98 40	98 30	Obligat. foncières 1 83 3 %	379 75	379 75	Panama 6 0/0	440	443
Crédit mobilier	292 50	297 50									
Canal Inter.-Panama	363	367 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 55	»	4 32
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»
Poitiers	»	16 33	»	»	6	12 12

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				
STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	»	4 16	8 34	»
Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»
Nantilly	8 37	4 20	8 43	»
Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	»
— (dép.)	9 29	5	9 20	»
le Vaudelnay	9 40	5 11	9 31	»
Baugé	9 50	5 20	9 42	»
Doué	9 57	5 27	9 51	»

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 36	3 05	5 42	11 7
Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

ANGERS - SAUMUR - TOURS							
STATIONS	Dir. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 36	»	12 34	4 09	6 39	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24
Varennes	»	8 05	9 48	1 04	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 44

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	9 26	4 31	8 11	7 43	4 33
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.